

## AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

**212, rue Brébeuf**

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 14 avril 2026 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 212, rue Brébeuf, à Repentigny portant le numéro de lot 2 102 525, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 12 mars 2026.

L'objet de cette demande est de réduire la marge avant à 5,6 m du bâtiment principal, à usage d'habitation unifamiliale, afin de régulariser sa localisation, alors que le règlement exige une marge de 6 m minimum sur l'immeuble situé au 212, rue Brébeuf, portant le numéro de lot 2 102 525.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026

L'assistant-greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stéphane Desrochers', is written over a faint, larger blue signature that also appears to be 'Stéphane Desrochers'.

Me Stéphane Desrochers, avocat